



Fuveau le 24 septembre 2019

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et du Bureau

Fédération Est des Comités d'intérêt de quartier

Adresse du Président en exercice : Mr Jean-Pierre Michel, Le petit Roumagoua, voie Antiope 13600 La Ciotat.

Le 24 septembre 2019, à 18h, les membres du bureau et du Conseil d'Administration de l'Association Fédération Est des CIQ se sont réunis chez Mr Marc Galliano, 61 carraire de Fontvieille, Hameau de Roquefort, 13830 Roquefort la Bédoule, sur la convocation de Mr Jean-Pierre Michel, Président de l'Association.

Le bureau est présidé par Mr Jean-Pierre Michel, le secrétaire de séance étant Mr Denis Ziéglé.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Le Président remercie tous les participants et leur souhaite la bienvenue. Il remercie également Mr Marc Galliano qui nous accueille chez lui.

Le quorum étant atteint (17 présents ou représentés sur 18), le Conseil d'Administration et le bureau peuvent valablement délibérer.

Le Président excuse Mr Thierry Dolbeau, en déplacement professionnel jusqu'à fin décembre, et Mr Christian Hamard, qui a des problèmes de santé.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2019. Adopté à l'unanimité.

2) Assurances :

Mr Alain Pelegrin rappelle les circonstances qui ont obligé l'assureur MACIF à revoir sa position.

Le coût actuel facturé par la MACIF à la Confédération des C.I.Q. est d'environ 2 500 € à 3000€. On note qu'il n'y a pas eu d'incident notable depuis 10 ans.

Il souligne qu'il existe actuellement 2 formulaires, l'un étant consacré à la location annuelle et/ou régulière de salle, l'autre étant spécifiquement lié aux manifestations extérieures.

A ce jour, comme toute l'année 2018, il est toujours nécessaire de donner des dates précises à la Confédération Marseille, pour obtenir une attestation de la MACIF. Ce dispositif suscite le mécontentement de la majorité des C.I.Q.

D'autre part, il n'y a parfois pas de retour immédiat de la Confédération à ces demandes, surtout en période de vacances, à la confédération tout comme à la Macif. Il est donc parfois nécessaire de réclamer à plusieurs reprises ces attestations.

Il sera demandé, à nouveau, par Alain à la Confédération que l'assureur fournisse une attestation annuelle d'assurance, comme cela était fait dans le passé, notamment suite à la demande des Mairies afin de pouvoir bénéficier des subventions municipales de 2020.

Le CIQ St François Fuveau, fait remarquer qu'il n'a eu aucun problème avec la Confédération, ayant traité ses demandes, pour les deux manifestations annuelles, directement sur le site de la Confédération.

Un Appel d'offre a été lancé début 2019 et les compagnies d'assurance contactées, soit n'ont pas donné suite, soit les tarifs proposés étaient exorbitants.

Il est demandé à Mr Alain Pelegrin (présent à la Confédération, en qualité de secrétaire Adjoint, tous les jeudis matin) de faire remonter ces observations à la Confédération.

3) Adhésion et administration des CIQ :

Mr Alain Pelegrin annonce la création du CIQ Les Rajols à Fuveau, qui refuserait son adhésion à la Fédération. Se pose donc la question de la conduite à tenir dans une telle situation.

Il est donc décidé de :

- a) Les Présidents de C.I.Q. aidé de leur bureau établiront un recensement des CIQ de leur secteur élargi aux villes avoisinantes, afin de savoir si certains ne sont pas fédérés. Actuellement 46 CIQ sont recensés auprès de la Fédération Est. Une réponse est demandée d'ici la fin de l'année 2019
- b) Sachant que l'appellation « Comité d'intérêt de quartier » a été déposée depuis 2004 auprès de l'INPI, il sera demandé, à l'amiable, aux CIQ non adhérents, soit d'adhérer, soit de changer de nom.
- c) Si le CIQ refuse et persiste, il en sera fait état auprès de la Confédération, qui pourra engager une procédure.

4) Interventions et dossiers du premier trimestre :

Certaines demandes juridiques émanant de quelques CIQ ont été transférées à la Confédération. Il est rappelé qu'un CIQ a la possibilité d'ester en justice, en tant que personne morale.

Des problèmes spécifiques à certains CIQ sont soulevés (moto-cross à La Penne/Huveaune), création d'un établissement de traitement de l'amiante à Gémenos).

Ces C.I.Q. demandent appui auprès de la Fédération, si possible, et après discussion, reviendront vers nous si nécessaire.

Le docteur Paul Rebuffel expose les dangers de l'amiante, que ce soit amiante libre, ou amiante liée, afin de nous faire comprendre le danger encouru.

Ces problèmes sont soit spécifiques à un certain CIQ, soit généraux, et donc peuvent intéresser tous les CIQ. Il est donc décidé de relancer l'idée du Schéma de Compétences, où chacun pourrait faire profiter aux autres de son expérience.

Arrivée à 19h15 de Mr Vincent Cotte. Nouveau Président du, "CIQ du Piémont de Garlaban" en remplacement de Mr GUISEPI.
Il est félicité par l'assemblée et il expose rapidement les raisons de son implication.

5) le ValTram

Mr Frédéric Fassetta expose l'historique du projet. Il fait partie, depuis 2010, du « Collectif de défense de la Voie de Valdonne ».

Le projet du ValTram, abandonné dans un premier temps, a été relancé, avec un budget réparti différemment entre la Métropole et le Conseil Départemental.

A la suite d'une réunion ayant comme objet le PLUi, il a été annoncé que le ValTram serait évolutif, à savoir qu'il pourrait peut-être joindre dans le futur La Bouilladisse à Gardanne.

Il est important de rester vigilant vis à vis de ce dossier, le but étant d'avoir un transport ferroviaire. La question technique de l'écartement des voies permettrait la mise en place, soit d'un TER, soit d'un tramway.

6) Dissolution du Groupement CIQ d'Aubagne :

Avec l'autorisation du Président, Mr Paul Rebuffel a invité Mr Vincent Cotte pour qu'il se présente en tant que nouveau Président du CIQ Piémont Garlaban - Aubagne, Vincent Cotte et surtout Paul Rebuffel nous dressent l'historique de ce groupement et expliquent la décision de la dissolution du Groupement des CIQ d'Aubagne :
Ce Groupement a été créé en 2014. Il n'a jamais adhéré ni à la Fédération, ni à la Confédération. Le compte-rendu de la dissolution fait état d'un reversement du reliquat financier de ce groupement au CIQ « Piémont du Garlaban ». En accord avec le Président et l'Assemblée, Vincent et Paul verront s'ils décident ou non d'affecter une somme à un CIQ sur Aubagne notamment pour l'aider. Mr Vincent Cotte explique que la ville d'Aubagne se développe et que le nombre de CIQ va augmenter en conséquence.

7) Site WEB :

La discussion s'articule autour de la nécessité d'avoir un moyen de communication facile et efficace. Actuellement le site web de la Fédération a été mis en sommeil par l'hébergeur, en attente d'une prolongation de contrat.

Certains sont favorables pour une communication via Facebook, d'autres grâce à un site web hébergé par Free, et d'autres sont d'avis de garder l'hébergeur actuel (51,44 € de frais annuels).

Le CA adopte le principe des deux moyens de communication, à savoir Facebook (Mr Marc Galliano est chargé de la mise en place), et le site web actuel et demandera à Mr Jean-Marc Sarat la réouverture du site actuel, et sa maintenance.

8) Sécurité :

Mr Alain Pelegrin rappelle le distinguo à faire entre Police et Gendarmerie.

La question se pose quant aux relations entre l'Autorité publique et l'organisation « Voisins Vigilants ».

Les réunions de sécurité « police » qui existent sur Marseille et certaines communes comme la Penne, la Ciotat, ou Aubagne ont été un succès. On demandera que soit étendu ce type de réunion avec la gendarmerie pour les autres villes notamment.

9) Plan de Déplacement Urbain :

Mr Jean-Pierre Michel a assisté à plusieurs réunions organisées par la Métropole. Le plan de Déplacement Urbain (PDU) est établi, à l'échelle Métropolitaine puisque c'est cette dernière qui a la charge de l'organisation des transports en communs.

Le PDU est reporté, au plus tôt en 2020, voire en 2024.

Le PLUi est en route, mais à l'échelle des communautés urbaines.

Aucune action n'est engagée, tant que la loi sur l'organisation territoriale n'est pas définie.

Mr Michel rappelle l'organisation des PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux sont au nombre de 6 sur la Métropole).

Les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) vont bientôt être adoptés. Bien que nous soyons passés en Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE, ces Plans d'Urbanisme sont à l'échelle des conseils de Territoires issus des Ex Communautés de communes.

Ces PLUi au même titre que tous les documents d'urbanismes doivent être compatibles avec les orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans le cadre d'un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). L'articulation entre les deux organisations n'est pas claire actuellement.

La discussion porte également sur les problèmes des Conseils de Territoire.

En résumé, malgré l'incertitude du calendrier mis en place, il est fortement conseillé d'assister aux réunions ayant pour objet le PLUi, réunions qu'organise la Métropole, dans le département.

10) Participation aux membres du CA aux AG des CIQ.

Cette participation est vivement encouragée, afin de rester au plus près des CIQ. Il est demandé à chaque membre du C.A. d'assister au minimum aux A.G. de leur ville et de proposer aux CIQ de sa ville de venir représenter la FEDERATION.

11) Préparation de la prochaine AG :

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochain, et les vacances scolaires commencent le 16 février.

La discussion s'articule autour de deux avis :

- l'AG en février, avant les élections municipales,
- l'AG en avril, après les élections municipales.

Il a été adopté pour la deuxième solution. L'AG se déroulera en avril. Le lieu reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président remercie tous les participants et lève la séance à 20h10.

Un apéritif convivial est offert aux participants.

Le Président de séance
Mr Jean-Pierre Michel

Le secrétaire de séance
Mr Denis Ziéglié